
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 septembre 2016 à 18 h 30
Auditorium du centre Patro Le Prevost situé au 7355, avenue Christophe-
Colomb**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Monsieur Jean-Nicolas NAULT, Commandant PDQ 31
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30 et la suspend afin d'ouvrir la séance extraordinaire du Programme triennal d'immobilisation.

À 18 h 52, la séance est réouverte.

CA16 14 0245

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

CA16 14 0246

Rapport du maire de l'arrondissement sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

10.03 1161766010

CA16 14 0247

Décréter que le texte du rapport du maire de l'arrondissement sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement, soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de décréter, que le texte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement, soit publié dans un journal de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément aux dispositions de l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

10.04 1161766011

CA16 14 0248

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2016, à 18 h 30

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2016, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.05

CA16 14 0249**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 août 2016, à 9 h.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 août 2016, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.06

10.07 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le maire d'arrondissement Anie Samson annonce aux citoyens que lors du prochain conseil d'arrondissement le 4 octobre, qui aura lieu à la mairie d'arrondissement, un service de halte-garderie sera offert et les parents qui veulent poser des questions seront inscrits sur une liste prioritaire. Elle souligne les 25 ans de la Maison de quartier Villeray (MQV) ainsi que les 25 ans de l'organisme Vivre Saint-Michel en santé (VSMS) pour lesquels des célébrations sont prévues samedi le 24 septembre prochain. Elle fournit également des informations aux citoyens concernant l'implantation de nouvelles zones de collecte des résidus alimentaires. Finalement, elle souligne le mariage de madame Marisa Celli, attachée de presse au cabinet des élus.

La conseillère Mary Deros souligne les différents festivals qui ont eu lieu dans l'arrondissement et remercie les services pour leur support. Elle ajoute que le 10 septembre aura lieu un March-O-Thon pour l'Association du 3^e âge FILIA à 10 h au chalet Ogilvy. De plus, la 17^e édition du Festival Ukrainien se tiendra dans un parc de Rosemont La-Petite-Patrie et elle invite les citoyens à s'y rendre. Le 22 septembre à 15 h, aura lieu le lancement de l'atelier culture vélo qui permettra à Vrac-Environnement d'offrir des services abordables à la population.

La conseillère Elsie Lefebvre, dans le cadre de la Journée de l'alphabétisation, souligne que de nouvelles boîtes de livres du réseau Croque-livres seront ajoutées dans le quartier. Elle invite les citoyens à visiter les ruelles vertes du quartier, samedi le 10 septembre. Elle souligne que durant l'été, plusieurs commerces de proximité ont été ouverts dans Villeray, quartier vibrant et elle invite les citoyens à s'y rendre. Une fête de quartier aura lieu le 17 septembre et elle invite tous les citoyens à se joindre à la fête et à consulter le calendrier culturel de l'arrondissement.

Le conseiller Sylvain Ouellet souligne l'inauguration d'une ruelle verte vendredi le 9 septembre dans le quadrilatère, Tillemont, Villeray, Chabot et Bordeaux. Aussi, le samedi 10 septembre, aura lieu la vente trottoir qui se déroulera sur la rue Jean-Talon. Il souligne également les cinq ans du Théâtre des écuries et l'activité qui s'y déroulera le 17 septembre et il y invite les gens. Il dépose la réponse du responsable du comité exécutif sur les travaux publics concernant le dossier de l'enfouissement des fils sur la rue Jean-Talon qui est remis en 2019. Il souligne le dépôt à venir par une citoyenne, d'une pétition pour le projet Imaginez Tillemont.

Le conseiller Frantz Benjamin souligne le 25^e anniversaire de Vivre Saint-Michel en Santé et leur souhaite un bon anniversaire et remercie la table de concertation. Il ajoute que la semaine dernière a eu lieu l'inauguration dans le quartier Saint-Michel d'une ruelle verte, le Raccourci, et il remercie l'organisme PARI Saint-Michel, les éco-quartiers de Saint-Michel et le service des travaux publics. Il souligne également la Fête de la rentrée Saint-Michel qui a eu lieu le 20 août dernier, et il remercie les groupes communautaires. Le vendredi 16 septembre se tiendra à la Tohu, un grand événement chapeauté par DAM qui est un partenaire de l'arrondissement, autour de l'accès à la scène et en lien avec la diversité culturelle. De plus, le 27 septembre à la bibliothèque de Saint-Michel se tiendra à 17 h le Festival international de la littérature qui accueillera un auteur et poète, James Noël. Finalement, il invite les citoyens à consulter le calendrier culturel de l'arrondissement.

Le maire d'arrondissement Anie Samson apporte une précision concernant le point du conseiller Sylvain Ouellet sur l'enfouissement des fils sur la rue Jean-Talon à l'effet que ce n'est pas uniquement un problème relié à la Ville mais également à la Commission des services électriques qui est impliquée.

10.08 - Période de questions du public

À 19 h 40, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Ron Fitzsimmons	Salle de concert JFP / arrêt 24 ^e Avenue et rue Everett
Jean Pellerin	Hébergement touristique de 31 jours et moins
Pierre Michaud	Politique de stationnement
Joanna Peters	Construction d'une garderie – terrain école Sinclair-Laird
Lesly Selwood	Pétition pour le parc Sinclair-Laird
Martin Drapeau	Projet : imaginer Tillemont
Lilyane Rachedi	Installation de bacs à fleurs au centre de ruelles vertes
Mary McCutcheon	Documents sur le patrimoine bâti
Guillaume Déziel	Ruelle verte et excavation d'urgence
Dominique Rioual	Travaux sur l'avenue d'Outremont
Gilles Léveillé	Bicyclettes et sécurité dans les rues / stationnement le long des trottoirs
Claudia Rousseau	Jardin communautaire Villeray
Claude-Dominique Duval	Jardin communautaire Villeray

À 20 h 40

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

Marc-André Vinet	Stationnement rue Berri et sécurité sur De Castelnau
Michael Wieland	Droits pour les chiens
Evelyn-E-yeng Tsang	Permis d'abattage d'arbre privé

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 21 h.

10.09 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Le conseiller Sylvain Ouellet demande si les élus pourront donner leur avis dans le dossier de la construction d'une garderie sur le terrain de l'école Sinclair-Laird.

Le maire d'arrondissement Anie Samson indique qu'il s'agit d'une question pertinente mais que l'arrondissement n'est pas propriétaire de ce terrain et qu'il faudrait faire des pressions auprès de la Commission scolaire.

La directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs, des Parcs et du Développement social ajoute, en complément d'information, qu'en ce qui a trait à la Commission scolaire de Montréal, l'entente de parc-école est échue mais a été reconduite et que pour ce qui est de la Commission English Montréal seulement le parc-école Sinclair-Laird a une entente en vigueur.

CA16 14 0250

Recommander la dénomination de la Maison de la culture, au 911, rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE
Mary DEROS
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

recommander la dénomination de la Maison de la culture, au 911, rue Jean-Talon Est, au nom de monsieur Claude Léveillé.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1162761005

CA16 14 0251

Proclamation de la Journée internationale de l'Alphabétisation, le 8 septembre 2016.

CONSIDÉRANT qu'une personne sur sept de plus de quinze ans ne peut communiquer ni par la lecture et ni par l'écriture;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui environ 860 millions d'adultes analphabètes dans le monde;

CONSIDÉRANT que sur ce nombre, 500 millions sont des femmes;

CONSIDÉRANT que nous vivons dans un monde où la communication ne peut se passer de l'alphabétisation;

CONSIDÉRANT qu'une éducation de base, dont l'alphabétisation est le principal outil, a été reconnue comme un droit de l'homme il y a plus de 50 ans, dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme;

CONSIDÉRANT que ce droit continue d'être nié à une partie importante de l'humanité;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 8 septembre 2016, Journée internationale de l'Alphabétisation sous le thème : « *Alphabétisations pour le 21^e siècle* »;

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'engage aussi à continuer de promouvoir les organismes locaux qui font des efforts globaux vers l'accessibilité à l'Alphabétisation et l'Éducation pour tous.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA16 14 0252**Proclamation de la Journée internationale de la Paix, le 21 septembre 2016.**

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2001, le 21 septembre a été désigné comme étant la Journée Internationale de la Paix par les Nations Unies;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré que cette journée serait observée comme une journée mondiale de cessez-le-feu et de non-violence, pendant la durée de laquelle les peuples de toutes les nations seraient invités à cesser les hostilités;

CONSIDÉRANT que depuis le 11 septembre 2001, des actes de terrorisme se multiplient dans le monde entier;

CONSIDÉRANT qu'aucun peuple de la terre n'est à l'abri de ces actes;

CONSIDÉRANT que cette journée peut être célébrée comme elle nous convient, y compris au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 21 septembre 2016, Journée internationale de la Paix, sous le thème : « Les objectifs de développement durable, composantes de la paix », et d'inviter les citoyennes et citoyens de l'arrondissement à allumer une chandelle le 21 septembre prochain afin de dire non à toutes les formes de violence et oui à la paix.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA16 14 0253**Proclamation de la Journée de la Langue des signes, le 24 septembre 2016.**

CONSIDÉRANT que le congrès de Milan de 1880 a été une atteinte grave aux droits des personnes sourdes en déclarant que la méthode de l'enseignement de l'oral devrait avoir préférence par rapport à celle des signes dans l'instruction des sourds-muets;

CONSIDÉRANT que le but de ce congrès était aussi de bannir les instituteurs sourds des écoles et par le fait même, de la perpétuation des langues signées de génération en génération;

CONSIDÉRANT que le congrès de Milan de 1880 a tenté d'empêcher les sourds-muets de s'exprimer dans leur langue première d'expression, nettement plus naturelle et accessible;

CONSIDÉRANT qu'on a inconsciemment nié l'existence des personnes sourdes-muettes en voulant faire d'elles des personnes entendantes;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, ce ne sont que les écoles Lucien-Pagé et Gadbois situées dans l'arrondissement de Villeraie-Saint-Michel-Parc-Extension, à Montréal, ainsi que l'école Esther-Blondin à Terrebonne, qui ont des programmes de bilinguisme sourd dans leur programmation régulière;

CONSIDÉRANT que le mouvement l'Option Sourde souhaite que la Langue des signes Québécoise (LSQ) soit reconnue à la hauteur de la province et que le bilinguisme sourd devienne un objectif réel d'éducation;

CONSIDÉRANT que l'Option Sourde désire aller au-delà de la mentalité du congrès de Milan en faisant reconnaître l'importance de l'apprentissage des langues avant même le mode de communication;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN

Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 24 septembre 2016, la journée de la Langue des signes;

que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension appuie toutes les démarches entreprises par le mouvement Option Sourde afin qu'il puisse réussir à offrir aux enfants sourds une bonne éducation qui respecte leurs besoins et leurs choix de l'apprentissage des langues.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA16 14 0254**Proclamation de la Semaine de sensibilisation à la faim, du 19 au 23 septembre 2016.**

ATTENDU qu'il est fondamental pour l'avenir de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de discuter du besoin de sécurité alimentaire pour les enfants, les jeunes et les familles d'aujourd'hui;

ATTENDU que la nécessité d'avoir des programmes alimentaires d'urgence complets et coordonnés est une responsabilité cruciale qui incombe à notre communauté;

ATTENDU qu'il nous incombe, à nous les citoyens de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'en découvrir davantage au sujet de la faim et de faire notre part pour la réduire;

ATTENDU que Banques alimentaires Canada, ses associations provinciales membres et les banques alimentaires de partout au pays demandent aux Canadiens de « Aidez à soulager la faim » afin de contribuer à régler ce problème dans notre pays;

ATTENDU que près de 900 000 personnes au pays ont eu recours à des banques alimentaires au cours du dernier mois;

ATTENDU que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, grâce à sa méthode tout à fait unique de fournir des denrées alimentaires d'urgence, répond effectivement aux besoins des enfants, des jeunes et des familles qui ont faim dans notre communauté;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame officiellement la semaine du 19 au 23 septembre 2016, Semaine de sensibilisation à la faim, sous le thème « Tracez les limites de la faim »;

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension demande à ses citoyens de répondre aux besoins des personnes qui ont faim, de faire preuve de solidarité lors d'activités qui renseigneront les gens de l'arrondissement sur la nécessité fondamentale de réduire la faim parmi les enfants, les jeunes et les familles.

Adopté à l'unanimité.

15.04

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0255

Octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 573 451,61 \$, taxes incluses, et approuver un montant de 70 787,03 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes - PRR 2016- appel d'offres public PRR-16-13 (6 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 644 238,64 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel-Parc–Extension dans le cadre du programme de réfection routière 2016, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Cojolec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au montant total de 573 451,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public PRR-16-13;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1164665005

CA16 14 0256

Octroyer un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement de bosses de ralentissement « dos d'âne allongés » sur différentes rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 184 266 \$, taxes incluses et autoriser un montant de 12 685,32 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes - appel d'offres public PRR-16-06 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 196 951,32 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'aménagement de dos d'âne allongés sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel-Parc–Extension dans le cadre du programme de réfection routière 2016, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 184 266,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public PRR-16-06;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La conseillère Elsie Lefebvre soulève une question de privilège, en vertu de l'article 74 du *Règlement RCA04-14004 sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement*, concernant une demande reliée à la liste des dos d'âne qui n'est pas équitable par district.

Le maire d'arrondissement Anie Samson demande de ne pas faire un débat sur ce point et utilise son droit prévu à l'article 75 du *Règlement RCA04-14004 sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement* et met fin au débat.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1164665006

CA16 14 0257

Octroyer un contrat à Excava-Tech inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction d'un égout pluvial, dans la ruelle au nord de la rue De Castelnau à l'ouest de l'avenue Casgrain, au montant de sa soumission, soit au montant total de 65 302,18 \$, taxes incluses, et autoriser un montant de 1 959 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes - appel d'offres public PRR-16-09 - (8 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 67 261,18 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout pluvial dans la ruelle au nord de la rue De Castelnau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'octroyer à Excava-Tech nc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au montant total de 65 302,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public PRR-16-09;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1164665007

CA16 14 0258

Octroyer un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs avec réaménagement géométrique, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 2 736 000 \$, taxes incluses et autoriser un montant de 110 616 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes - appel d'offres public PRR-16-01 (PRRRL-PRR) (8 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 2 846 616 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences, pour l'exécution de travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs avec réaménagement géométrique, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension, à l'intérieur des limites décrites aux documents d'appels d'offres, aux fins de la réalisation du *Programme de réfection du réseau routier local 2016* financé par les services corporatifs et élaboré de concert avec la division de l'ingénierie et du développement du domaine public de l'arrondissement; à l'exception des bonifications financées par le Programme de réfection routière de l'arrondissement;
2. d'octroyer à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 2 736 000 \$, incluant les taxes, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat (appel d'offres public PRR-16-01);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1164665008

CA16 14 0259

Octroyer un contrat à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de planage-révetement et reconstruction de trottoirs avec réaménagement géométrique, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 1 997 342,88 \$, taxes incluses, et autoriser un montant de 209 478,86 \$, taxes incluses pour les dépenses incidentes - appel d'offres public PRR-16-03 (Programme complémentaire de planage et revêtement et PRR) (7 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 2 206 821,74 \$ incluant les contingences, les taxes et les incidences pour l'exécution de travaux de planage-revêtement et reconstruction de trottoirs avec réaménagement géométrique, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension, à l'intérieur des limites décrites aux documents d'appels d'offres, aux fins de la réalisation du *Programme complémentaire de planage et revêtement 2016* financé par les services corporatifs et élaboré de concert avec la division de l'ingénierie et du développement du domaine public de l'arrondissement; à l'exception des bonifications financées par le *Programme de réfection routière de l'arrondissement*;
2. d'octroyer à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 1 997 342,88 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat (appel d'offres public PRR-16-03);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1164665009

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0260

Octroyer un contrat à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs avec réaménagement géométrique à différents endroits de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 636 408,36 \$, taxes incluses et autoriser un montant de 278 839,08 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes - appel d'offres public PRR-16-07 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 915 247,44 \$, incluant les taxes et les contingences, pour couvrir les incidences au contrat et de voter des crédits de 835 742,91 \$, pour l'exécution de travaux de reconstruction de trottoirs avec réaménagement géométrique à différents endroits dans l'arrondissement aux fins de la réalisation du programme de réfection routière 2016;
2. d'octroyer à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 636 408,36 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat - appel d'offres public PRR-16-07 (4 soumissionnaires);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1161124002

CA16 14 0261

Octroyer un contrat à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de mise à niveau de la cour de voirie Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 710 416,74 \$, taxes incluses, et voter des incidences de 11 497,50 \$, taxes incluses - appel d'offres public IMM-16-07 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 721 914,23 \$, incluant les taxes, pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la cour de voirie Saint-Michel, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
2. d'octroyer à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 710 416,74 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appel d'offres public IMM-16-07 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 721 914,23 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1161321007

CA16 14 0262

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 232 \$ à Afrique au féminin, pour la période du 1er octobre 2016 au 31 mars 2017, pour le projet Rapprochement femmes de Parc, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier de 10 232 \$ à Afrique au féminin pour le projet Rapprochement femmes de Parc-Extension, pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1163356013

CA16 14 0263

Accorder un soutien financier non récurrent au montant total de 27 278 \$ à quatre organismes partenaires de l'arrondissement, désignés dans la recommandation, dans le cadre du programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans 2016-2017 et approuver les projets de convention à cet effet.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement, à signer, pour la Ville de Montréal, les projets de convention à intervenir avec quatre organismes de l'arrondissement, qui s'inscrivent dans le cadre du programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans, pour l'année 2016, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire, soit :

Organisme	Projet	Période	Montant
Bureau de Consultation Jeunesse (131178)	Table de Jeunes Villeray	1 ^{er} juillet 2016 au 15 juin 2017	7 000 \$
Emploi Jeunesse 16/25 (137162)	Info Jarry'V	20 septembre 2016 au 28 février 2017	3 589 \$
Carrefour jeunesse emploi Centre-Nord (243828)	Coopérative jeunesse de service de Villeray	15 mai 2017 au 30 juin 2017	3 050 \$
Forum jeunesse Saint-Michel (235838)	Drop in : Place aux 18-30 ans	4 juillet 2016 au 20 juin 2017	13 639 \$

2. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 27 278 \$ aux quatre organismes, pour le montant et la période indiqués en regard de chacun d'eux;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1163356012

CA16 14 0264

Autoriser la signature du projet de convention entre la Ville et la TOHU, Cité des arts du cirque, pour le projet C-Vert 2016-2017 et octroyer une contribution financière de 10 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement, à signer pour la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir entre la Ville et la TOHU, pour le projet C-Vert, pour une période de dix mois, débutant le 15 septembre 2016 et se terminant le 31 juillet 2017, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à l'organisme la TOHU, une contribution financière de 10 000 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1163356014

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0265

Autoriser la directrice de la Direction des services administratifs à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de l'arrondissement, des demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ c Q-2), notamment les articles 22, 31.43, 31.51, 31.54, 31.57, 31.75, 32, 65, ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'autoriser la directrice de la Direction des services administratifs à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de l'arrondissement, des demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis requis en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), notamment les articles 22, 31.43, 31.51, 31.54, 31.57, 31.75, 32, 65; ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1161309007

CA16 14 0266

Autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage, par l'intermédiaire de la firme Les Encans Ritchie Bros (Canada) Itée, lors de l'encan prévu les 22 et 23 septembre 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage par l'entremise de la firme Les Encans Ritchie Bros (Canada) Itée, lors de l'encan prévu les 22 et 23 septembre 2016;
2. de désigner monsieur Sylvio Mantha, contremaître, comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété pour ces appareils pour tous les véhicules concernés.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1164518010

CA16 14 0267

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 juin 2016 et du 1^{er} au 31 juillet 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 juin 2016 et du 1^{er} au 31 juillet 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1161309008

CA16 14 0268

Autoriser le versement d'une contribution financière de 8 800 \$ à 21 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2016, comme suit : **ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT** : 500 \$ à Mon Resto Saint-Michel, 300 \$ au Collectif Pontbriand, 300 \$ à Espace-Famille Villeray, 500 \$ à Parcours Persévérance scolaire; **DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT** : 500 \$ à CDC Solidarités Villeray, 500 \$ à Maison de Quartier de Villeray, 500 \$ au Théâtre Aux Écuries; **DISTRICT DE PARC-EXTENSION** : 300 \$ au Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension, 400 \$ au CRAIC (pour le Club d'âge d'or Aurora), 500 \$ à Himalaya Seniors du Québec, 500 \$ au Club de soccer Panellinios de Parc-Extension, 500 \$ à la Ressource Action-Alimentation Parc-Extension, 500 \$ à l'Association du troisième âge « FILIA »; **DISTRICT DE SAINT-MICHEL** : 300 \$ à l'OPDS Maison Marie-Jeanne-Corbeil, 300 \$ au Centre éducatif et communautaire René-Goupil (CECRG), 400 \$ à la Maison de répit La Ressource, 300 \$ à 1, 2, 3 Go Femme-Relais; **DISTRICT DE VILLERAY** : 500 \$ à OuiPartage Québec, 500 \$ à CDC Solidarités Villeray, 500 \$ à Espace Projet, 200 \$ à Patro Le Prévost, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 8 800 \$ à vingt-et-un (21) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2016, comme suit :

ENSEMBLE DU TERRITOIRE – ARRONDISSEMENT
MONTANT: 1 600 \$

500 \$ à Mon Resto Saint-Michel—129234
300 \$ au Collectif Pontbriand—145336
300 \$ à Espace-Famille Villeray—350810
500 \$ à Parcours Persévérance scolaire—363814

FRANÇOIS-PERRAULT
MONTANT: 1 500 \$

500 \$ à CDC Solidarités Villeray—377910
500 \$ à Maison de Quartier de Villeray—129230
500 \$ au Théâtre Aux Écuries—158064

PARC-EXTENSION
MONTANT: 2 700 \$

300 \$ au Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension—114614
400 \$ au CRAIC (pour le Club d'âge d'or Aurora—132472
500 \$ au Himalaya Seniors du Québec—142353
500 \$ au Club de soccer Panellinios de Parc-Extension—134580
500 \$ à la Ressource Action-Alimentation Parc-Extension—129237
500 \$ à l'Association du troisième âge « FILIA »—149347

SAINT-MICHEL
MONTANT: 1 300 \$

300 \$ à l'OPDS Maison Marie-Jeanne-Corbeil—225073
300 \$ au Centre éducatif et communautaire René-Goupil (CECRG)—133907
400 \$ à la Maison de répit La Ressource—147845
300 \$ 1, 2, 3 Go Femme-Relais—192617

VILLERAY
MONTANT: 1 700 \$

500 \$ à OuiPartage Québec—410395
500 \$ à CDC Solidarités Villeray—377910
500 \$ à Espace Projet—278227
200 \$ à Patro Le Prévost—104687

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0269

Autoriser une dépense de 9 830,36 \$, taxes incluses, à même le surplus libre de l'arrondissement, afin de rembourser les sommes payées par deux citoyens, pour la réfection des égouts situés dans l'emprise du domaine public face à leur résidence.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 9 830,36 \$, taxes incluses, à même le surplus libre de l'arrondissement, afin de rembourser les sommes payées par deux citoyens, pour la réfection des égouts situés dans l'emprise du domaine public face à leur résidence;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1161720001

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0270

Autoriser la fermeture des Règlements d'emprunts RCA08-14013, RCA10-14001, RCA11-14001 et RCA10-14012.

ATTENDU QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de modifier les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante : en remplaçant les montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe jointe à la présente;
2. d'informer le MAMOT que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, dans le cas du règlement RCA11-14001, de la subvention reçue en vertu du Programme d'Infrastructures de Loisirs (PIL);
3. de demander au MAMOT d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

4. de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire.
Adopté à l'unanimité.

40.01 1164322004

CA16 14 0271

Autoriser l'exercice d'usages conditionnels dans les cours du bâtiment situé au 2345, rue Jarry Est, et ce, dans le cadre de la programmation estivale 2016 de la TOHU. Demande 3001150016.

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal de Saint-Michel, du 17 août 2016, afin de statuer sur cette demande d'usages conditionnels;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'autoriser, en vertu de l'article 665.5 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), dans le cadre de la programmation estivale de la TOHU de la Cité des arts du Cirque (26 avril au 15 novembre 2016) et dans les cours du bâtiment sis au 2345, rue Jarry Est, l'exercice des usages conditionnels suivants :

- Activités pédagogiques (extérieur d'un bâtiment);
- Fêtes populaires (extérieur d'un bâtiment);
- Spectacles d'arts de la scène, dans le cadre d'une activité communautaire et socioculturelle (extérieur d'un bâtiment);
- Spectacles de cirque (extérieur d'un bâtiment);
- Restaurant comme usage complémentaire à une activité autorisée (extérieur d'un bâtiment);
- Débit de boissons alcooliques, comme usage complémentaire à une activité autorisée (intérieur et extérieur d'un bâtiment).

à la condition que le propriétaire du terrain s'assure de l'octroi de l'ensemble des autorisations des autorités publiques nécessaires à l'exercice des usages prévus, et ce, avant l'exercice de tout usage.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1165898009

CA16 14 0272

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de la rue Jean-Talon Est, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue Léonard de Vinci, dans le cadre des activités de promotion commerciale le 10 septembre 2016.

Considérant que la fermeture des rues à la circulation s'inscrit dans l'objectif de soutien aux associations de marchands qui réalisent des promotions commerciales;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'approuver la tenue de l'événement « **Promotion commerciale sur la rue Jean-Talon Est** » qui se tiendra à la date et à l'heure suivante :
 - 10 septembre 2016 de 8h30 à 17 h
2. d'autoriser la fermeture de la rue Jean-Talon Est, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue Léonard de Vinci, pour cette période.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1167016002

CA16 14 0273

Édicter une ordonnance autorisant l'installation d'une enseigne publicitaire temporaire sur le bâtiment situé aux 7501-7605, rue François-Perrault, en vertu de l'article 516.5 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 516,5 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance autorisant l'installation d'une enseigne publicitaire temporaire sur le bâtiment situé aux 7501-7605, rue François-Perrault aux conditions suivantes :

- qu'elle soit conforme au plan estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 23 août 2016 et déposé en soutien de la présente demande;
- qu'elle soit installée pour la période du 19 septembre 2016 au 19 septembre 2017 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1161385022

CA16 14 0274

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de juin à septembre 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau en pièce jointe;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, art. 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juin à septembre 2016, dont le tableau est en pièce jointe;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juin à septembre 2016, dont le tableau est en pièce jointe;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juin à septembre 2016, dont le tableau est en pièce jointe;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juin à septembre 2016, dont le tableau est en pièce jointe.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1163343004

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0275

Recommander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des avenues et les paramètres de densité pour une propriété institutionnelle Jarry Est et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 26 juillet 2016.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des avenues et les paramètres de densité pour une propriété institutionnelle Jarry Est a été donné le 5 juillet 2016 et le projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 26 juillet 2016, dûment convoquée par avis paru dans le Journal Le Devoir, édition du 8 juillet 2016;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 26 juillet 2016.

De recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des Avenues et les paramètres de densité pour une propriété institutionnelle située en bordure de la Jarry Est.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1161010015

CA16 14 0276

Adopter le Règlement 01-283-89, modifié, modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) et visant à assurer la concordance au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 26 juillet 2016.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement 01-283-89 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension» visant à assurer la concordance au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) a été donné le 5 juillet 2016, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 26 juillet 2016, dûment convoquée par avis parus dans le journal Le Devoir, édition du 8 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-89 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 26 juillet 2016;
2. d'adopter le Règlement 01-283-89, modifié, modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et visant à assurer la concordance au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047).

Adopté à l'unanimité.

40.07 1161010017

CA16 14 0277

Adopter le Règlement RCA15-14005-2 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016).

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA15-14005-2 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016) a été donné le 18 août 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le Règlement RCA15-14005-2 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA15-14005-2 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016).

Adopté à l'unanimité.

40.08 1161766008

CA16 14 0278

Adopter le Règlement RCA16-14002 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre l'installation de panneaux de stationnement interdit, excepté les véhicules électriques en recharge.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du RCA16-14002 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre l'installation de panneaux de stationnement interdit, excepté les véhicules électriques en recharge a été donné le 18 août 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le Règlement RCA16-14002 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le règlement RCA16-14002 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre l'installation de panneaux de stationnement interdit, excepté véhicules électriques en recharge.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1161766007

CA16 14 0279

Adopter le second projet de résolution PP16-14006 relativement à une demande pour l'occupation du bâtiment situé aux 3537-3539, rue Bélair, à des fins de clinique médicale, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 juillet 2016.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution PP16-14006 relativement à une demande pour l'occupation du bâtiment situé aux 3537-3539, rue Bélair, à des fins de clinique médicale, a été adopté par le conseil d'arrondissement le 5 juillet 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 26 juillet 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 8 juillet 2016;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 juillet 2016;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'occupation du bâtiment situé au 3537-3539, rue Bélair à des fins de clinique médicale;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1161010014

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0280

Adopter le premier projet de résolution PP16-14007 à l'effet d'accorder une dérogation au nombre maximal de logements autorisés dans une zone H.2-3, afin de permettre l'ajout de deux logements, en remplacement d'un local commercial et d'un local d'entreposage, dans le bâtiment situé au 8455 de la rue Saint-Dominique et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-

14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder une dérogation au nombre maximal de logements autorisés dans une zone H.2-3 afin de permettre l'ajout de deux nouveaux logements dans le bâtiment existant situé au 8455 de la rue Saint-Dominique, en remplacement d'un local commercial et d'un local d'entreposage;

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1165898013

CA16 14 0281

Adopter le premier projet de résolution PP16-14008 pour l'agrandissement du bâtiment situé au 6924-6940, avenue du Parc, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003). Demande numéro 3001149773.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 22, 52, 555 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray– Saint-Michel– Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution visant à accorder la demande d'autorisation pour l'agrandissement sur quatre étage du bâtiment industriel sis au 6924-6940, avenue du Parc, incluant un agrandissement sur le lot 2 249 736, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) aux conditions suivantes:
 - la construction de l'agrandissement doit se faire dans les 120 mois suivant l'autorisation du projet particulier, à défaut de quoi la résolution sera nulle et sans effet;
 - un minimum de 50 % de la façade doit se situer à l'alignement de construction sur l'avenue du Parc;
 - la partie de la construction hors-toit dérogatoire au retrait et à la hauteur exigée doit avoir une largeur maximale de 12 mètres face à l'avenue du Parc;
 - la conservation de l'espace commercial prévu au rez-de-chaussée face à l'avenue Beaumont, d'une superficie de minimale de 225 mètres carrés ;
 - fournir un minimum de 24 cases de stationnement intérieures conformes et 8 cases de stationnement intérieures en double;
 - minimiser l'impact visuel et le bruit des appentis mécaniques;
 - l'ajout d'espaces à vélos sur la propriété (intérieurs ou extérieurs);
 - le traitement des façades du bâtiment existant doit respecter l'apparence d'origine;
 - l'agrandissement doit être de style contemporain et s'harmoniser avec le bâtiment actuel.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1166495015

CA16 14 0282

Accorder une dérogation mineure à l'article 23 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'installation d'équipements mécaniques sur le toit du bâtiment situé au 7920, boulevard Saint-Laurent en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'installation d'équipements mécaniques sur le toit du bâtiment situé au 7920, boulevard Saint-Laurent.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 août 2016, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 16 août 2016, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 23 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'installation d'équipements mécaniques sur le toit du bâtiment situé au 7920, boulevard Saint-Laurent en permettant l'installation de ces équipements mécaniques selon un retrait par rapport à la façade équivalent à moins de deux fois sa hauteur, le tout en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1161385016

CA16 14 0283

Accorder une dérogation mineure aux articles 52 et 60 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à permettre la construction d'un bâtiment ne respectant pas l'alignement de construction prescrit, et ce, dans le cadre du projet de remplacement du bâtiment situé aux 751-753 de la rue Jarry Est. Demande de permis 3001162025.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment ne respectant pas l'alignement de construction prescrit, et ce, dans le cadre du projet de remplacement du bâtiment situé aux 751-753 de la rue Jarry Est.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 août 2016, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 16 août 2016, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure aux articles 52 et 60 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), relativement à l'alignement de construction prescrit, et ce, afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment en remplacement de l'immeuble situé aux 751-753 de la rue Jarry Est, demande de permis de construction # 3001162025.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1165898014

CA16 14 0284

Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), visant à permettre l'implantation d'une mezzanine ne respectant pas les retraits minimaux prescrits par rapport à un mur adjacent à une cour avant ainsi qu'à un mur arrière, et ce, dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment situé aux 7980 à 7984 de l'avenue De Gaspé. Demande de permis 3001157225.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une mezzanine ne respectant pas les retraits minimaux prescrits par rapport à un mur adjacent à une cour avant ainsi qu'à un mur arrière, et ce, dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment situé aux 7980 à 7984 de l'avenue De Gaspé.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 août 2018, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 16 août 2016, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), relativement aux dépassements autorisés, et ce, afin de permettre l'agrandissement en hauteur du bâtiment par l'ajout d'une construction hors toit ne respectant pas les retraits minimaux prescrits par rapport à un mur de façade avant et à un mur arrière, et ce, pour la propriété située aux 7980 à 7984 de l'avenue De Gaspé.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1165898011

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0285

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment existant situé aux 7980 à 7984 de l'avenue De Gaspé. Demande de permis 3001157225.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension (RCA06-14001), les plans A-104, A-203, A-204, A-205 et A-300, réalisés par Monsieur Louis Routhier, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 8 août 2016 et visant l'agrandissement du bâtiment existant sis aux 7980-7984 de l'avenue De Gaspé par l'ajout d'une construction hors toit. Les plans ont été déposés en soutien à la demande de permis n° 3001157225.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1165898015

CA16 14 0286

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction de bâtiments temporaires (26 avril au 15 novembre 2016) dans les cours du bâtiment situé au 2345, rue Jarry Est dans le cadre de la programmation estivale 2016 de la TOHU. Demandes de permis 3001150007 et 3001150016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

D'approuver, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension (RCA06-14001), les plans suivants, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 juillet 2016 :

- Site été 2016 / TOHU la Cité des arts du Cirque;
- Grain de ciel, été 2016 / TOHU la Cité des arts du Cirque;
- Amusements spectaculaires, Festival complètement cirque, Chapiteau du festival 2016 / TOHU la Cité des arts du Cirque;
- Musik Creyole, été 2016 / TOHU la Cité des arts du Cirque;
- Falla St-Michel 2016 / TOHU la Cité des arts du Cirque;
- IBU immersion brassicole 2016 / TOHU la Cité des arts du Cirque;
- Chapiteau Dimitri 2016 / TOHU la Cité des arts du Cirque.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1165898010

CA16 14 0287

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'installation d'une enseigne en façade du bâtiment situé au 3737, boulevard Crémazie Est. Demande de permis d'installation d'enseigne numéro 3001163945.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/3 et 2/3, préparés par Access signs, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 août 2016, visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 3737, boulevard Crémazie Est. Demande de permis d'installation d'enseigne numéro 3001163945.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1161385020

CA16 14 0288

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'ajout d'une marquise et l'installation de deux enseignes sur le bâtiment situé au 6785, rue Hutchison. Demandes de permis numéros 3001122691 et 3001122696.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2, préparés par Les designs Brilliant, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 août 2016, visant l'ajout d'une marquise et l'installation de deux enseignes sur le bâtiment situé au 6785, rue Hutchison. Demande de permis numéros 3001122691 et 3001122696.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1161385018

CA16 14 0289

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'installation d'équipements mécaniques sur le toit du bâtiment situé aux 7240-7260, rue Saint-Hubert. Demande de permis 3001154105.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan A303, préparé Riopel + Associés architectes, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 août 2016, visant l'installation d'équipements mécaniques sur le toit du bâtiment situé aux 7240-7260, rue Saint-Hubert. Demande de permis numéro 3001154105.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1161385012

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.21 à 40.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0290

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment en remplacement de l'immeuble existant situé aux 751-753, rue Jarry Est. Demande de permis de construction 3001162025.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension (RCA06-14001), les plans A-000, A-301, A-302, A-303 et A-304, réalisés par Monsieur Mark Calce, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 8 août 2016 et visant la construction d'un nouveau bâtiment en remplacement de l'immeuble existant sis aux 751-753 de la rue Jarry Est. Les plans ont été déposés en soutien à la demande de permis n° 3001162025.

Adopté à l'unanimité.

40.21 1165898012

CA16 14 0291

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'installation d'une enseigne à plat, représentant le nom de l'immeuble, en façade du bâtiment situé au 1100, boulevard Crémazie Est. Demande d'installation 3001128203.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, les plans datés du 7 juin 2016, numérotés 1/5, 2/5 et 3/5 et préparés par Enseigne Pattison, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 août 2016 et visant l'installation d'une enseigne à plat représentant le nom de l'immeuble, en façade du bâtiment sis au 1100, boulevard Crémazie Est. Demande d'installation 3001128203

Adopté à l'unanimité.

40.22 1166495014

CA16 14 0292

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 35, rue Jean-Talon Ouest. Demande numéro 3001141702.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, les plans intitulés «Coin Jean-Talon/Clark, Montréal», feuillets JLH-2016-175-4B et JLH-2016-175-1L, préparés par Posimage, datés du 18 mars 2016, joints à la présente et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 24 août 2016 et visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 35, rue Jean-Talon Ouest (demande numéro 3001141702).

Adopté à l'unanimité.

40.23 1161010019

CA16 14 0293

Déposer, pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de déposer la liste de tous les contrats octroyés par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$ et ce, pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1161766009

Levée de la séance

À 22 h, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2016.